



COMMUNE D'UNCHAIR

Nombre de membres en exercice:

11

Séance du mercredi 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à 18 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 5 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BENCIVENGO (Maire)

Présents : 7

Sont présents: Messieurs Marcel BENCIVENGO, Jean-Pierre BOUILLET, Yves BAUDIN, BIERI François, Yannick CANOVAS, SORIAT Stéphane, et Madame DANZOY Marjorie,

Votants: 7

Représentés:

Excusés: D'HALLUIN Laurence, Valérie BONDU, Anne-Marie DELAHAYE

Absents: Julien CHALMET

Secrétaire de séance: Monsieur Yves BAUDIN

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 18 janvier 2023
- 2) Vote du Compte de Gestion 2022
- 3) Vote du Compte Administratif 2022
- 4) Affectation de résultat
- 5) Délibération devis étude d'aménagement hydraulique
- 6) Délibération devis prestation d'assistance à la création d'une ASA
- 7) Délibération prestation de l'entretien communal 2023
- 8) Délibération travaux de démoussage toit de l'église
- 9) Délibération subventions aux organismes et associations
- 10) Vote du Budget Primitif 2023
- 11) Vote des taux d'imposition 2023
- 12) Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- 13) Elections sénatoriales
- 14) Questions diverses

1) **Approbation du compte rendu de la réunion du 18 janvier 2023**

Le Maire rappelle les divers points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Celui-ci ayant été transmis par voie numérique à l'ensemble des conseillers élus, avec la convocation à cette réunion).

DE 2023_04- Délibération : Approbation du compte de gestion 2022

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DE 2023_05- Délibération : Vote du compte Administratif 2022

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à l'exercice	121 873.87	155 841.88	+ 33 968.01
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		144 308.32	+ 144 308.32
Excédent ou déficit global		121 873.87	300 150.20	+ 178 276.33

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSE S	RECETTE S	SOLDE (+ ou-)
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre à l'exercice	19 195.13	17 273.09	- 1 922.04
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	12 617.06		-12 617.06
Solde d'exécution positif ou négatif		31 812.19	17 273.09	-14 539.10
Restes à réaliser Au 31 décembre	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	0	0	0

RESULTAT CUMULES (y compris RAR)	153 686.06	317 423.29	163 737.23
---	-------------------	-------------------	-------------------

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DE 2023_06- Délibération : Affectation du résultat

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Résultat et Solde d'exécution :

- Un excédent global de fonctionnement d'un montant de 33 968.01 €
- Un déficit global d'investissement d'un montant de 1 922.04 €
- Un solde des restes à réaliser 2022 de 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

- le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 14 539.10 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 001 :

-Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : 14 539.10 €

Compte 1068 :

-Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 14 539.10 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 163 737.23 €

DE_2023_07- Délibération : Etude aménagement hydraulique

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2022, le Conseil a donné son accord pour démarrer les démarches de demande de projets chiffrés d'une étude d'aménagement hydraulique des coteaux viticoles d'Unchair en vue de la création d'une ASA.

Considérant que cette étude est nécessaire à la création de l'ASA et suite aux réunions du groupe de travail, différentes études sont proposées au Conseil.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE,**

De retenir le projet de maîtrise d'œuvre du schéma général d'aménagement hydraulique des coteaux viticoles proposé par la Sté CEREG d'un montant de **16 300.00 € HT soit 19 560.00 € TTC**

Devis détaillé des prestations à réaliser de société CEREG

- - Phase 1 2 400.00 HT
- - phase 2 1 000.00 HT
- - phase 3 7 500.00 HT
- - phase 4 1 400.00 HT

De solliciter l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE pour une subvention à hauteur de 80 %
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier

DE_2023_08- Délibération : Assistance à la création d'une ASA

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2022, le Conseil a donné son accord pour démarrer les démarches de demande de projets chiffrés en vue de la création d'une ASA.

Considérant que la prestation d'assistance de la Chambre d'Agriculture est nécessaire à la création de l'ASA, Monsieur le Maire présente le devis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE,**

- De retenir le devis de la **CHAMBRE D'AGRICULTURE d'un montant de 2050.00 € HT soit 2460.00 € TTC**
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier

DE_2023_09- Délibération : Entretien communal 2023

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Monsieur le Maire propose d'essayer pour cette année une prestation extérieure afin d'assurer le gros entretien des différents sites de la commune et présente les différents devis au Conseil. Le Conseil est favorable à cette proposition et retient les devis suivants de la société BLV TP.

Cimetière :

- taille des lierres + nettoyage le long des murs420.00 € TTC
- 12 passages de désherbage + débroussailleuse pour les parties enherbée, souffleur, arrachage, binage, vinaigre pour les parties gravies.....2592.00 € TTC

Balayage :

- 7 passages caniveaux,
- 4 passages désherbage fils d'eau, + évacuation et recyclage des déchets3570.00 € TTC

DE_2023_13- Délibération : Vote des TAUX 2023

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.67 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 22.81 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 24.40 %

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Il est décidé de reconduire les membres actuels, à savoir :

- Mme Marjorie DANZOY
- M. Serge POTIE
- Mme Françoise DEGENNE

Elections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil que le département de la Marne est concerné par le scrutin pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le 24 septembre prochain.

Il nous est demandé de faire une réunion du Conseil Municipal le 9 juin prochain afin de désigner le délégué du Conseil municipal et des suppléants.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

M. BAUDIN Yves informe le Conseil qu'il a rendez-vous courant avril-mai avec des architectes des Bâtiments de France pour une évaluation des travaux de l'église.

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- Rendez-vous en mairie avec Mme MILLER le 28 avril à 14h00
- Rendez-vous en mairie avec le cabinet d'étude le 4 mai à 14h00 pour l'élaboration de la carte communale

Monsieur le Maire indique qu'il se renseigne sur les possibilités de réfection de la voirie rue du Sablon, procédure, coût, subventions.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil sur la reconduction des festivités du 14 juillet pour cette année, le Conseil est favorable.

la séance est levée à 20H00

SIGNATURE DU MAIRE	SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE